

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 2017

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Vice-président
	M.	Jérémy	Annen	LR+	Secrétaire bureau
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
	M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
Mme	Audrey	Zwicky	DCe	Conseillère	
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. Ginior Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal ainsi qu'au public présent. Il excuse l'absence de M. O. Sieve et salue le retour de Mme A. Zwicky. Il ouvre la séance à 20h40.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 7 mars 2017
- III. Prestation de serment
- IV. Communications du Bureau du Conseil municipal
- V. Communications du maire et des adjointes
- VI. Rapport des présidents de commissions
- VII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VII.1. *P-D-1413 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016*
 - VII.2. *P-D-1414 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2016*
 - VII.3. *P-D-1410 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2017 de CHF 25'000 destiné à des travaux de rafraîchissement de l'appartement sis dans la Commanderie*
 - VII.4. *P-D-1411 Crédit d'étude de CHF 203'000 destiné à financer le coût de réalisation de la mise à l'essai, pendant un an, d'une circulation alternée sur le chemin des Chouettes et de Pierre-Grosse*
 - VII.5. *P-D-1412 Crédit d'étude de CHF 45'000 destiné à la réhabilitation du domaine public à proximité de la halle artisanale et à la réalisation d'un point de récupération enterré au chemin des Épinglis*
- VIII. Décision de l'AG de l'ACG du 22 février 2017 relative à la participation du FI au financement du spectacle La Saga des Géants
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2017

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 7 mars 2017 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III PRESTATION DE SERMENT

Le président prie Mme Corinne Sirusas Peduzzi et l'assemblée de bien vouloir se lever pendant qu'il donne lecture de la formule consacrée, prévue à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal, et extraite de l'art. 8 (B 6-05) de la loi sur l'administration des communes :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge. De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Le président prend acte, sous les applaudissements de l'assemblée, du serment de Mme C. Sirusas Peduzzi à laquelle il souhaite une cordiale bienvenue. Il l'informe que le tutoiement est de rigueur au sein du Conseil municipal.

IV COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture du courrier du 6 mars 2017, signé des résidents de l'EMS Drize, relatif à la libération des obligations de travail de M. Pascal Blum, directeur de l'établissement.
2. Lecture de la réponse à ce courrier du président du Conseil municipal, M. G. Rana Zolana.

V COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Cartes journalières CFF

M. A. Walder indique que les ventes du mois de janvier ont été poussives ; en effet, 17 cartes de moins qu'en janvier 2017 ont trouvé preneur. Depuis, la situation s'est quelque peu améliorée puisqu'au mois de mars, la mairie a vendu 11 cartes de plus qu'à la même période en 2016. La différence entre les deux années, 13 cartes, reste toutefois négative pour le premier trimestre.

2. Ressources humaines

Certains auront peut-être remarqué, en lisant le cahier Emplois de la Tribune de Genève de ce jour, que la commune de Bardonnex est à la recherche d'une comptable à mi-temps. En effet, Mme Laura Corradin a démissionné et elle quittera son poste à fin septembre 2017. **M. A. Walder** ajoute qu'une réflexion est en cours au sein de l'Exécutif quant à une réorganisation au sein de l'administration. Il ambitionne en effet d'engager ces prochains mois une réceptionniste ce qui permettra de renforcer le suivi de la gestion des dossiers. L'idée serait de créer des binômes, administratif/Exécutif, afin de pouvoir mieux avancer dans les nombreux dossiers en cours. Une délibération à ce sujet sera prochainement présentée aux membres du Conseil municipal.

3. Crèche La Cigogne

Mme B. Guex-Crosier avait annoncé, en septembre 2016, un dépassement probable de la ligne budgétaire relative à la Crèche La Cigogne. Celui-ci est aujourd'hui confirmé et il se monte à CHF 41'034.35. Il s'explique par l'acquisition d'une place supplémentaire obtenue en septembre dernier et par un budget de l'établissement basé sur 81 places alors que 76.4 places ont réellement été attribuées en 2016, ceci impliquant une augmentation du coût de la place.

4. PPV – petites poubelles vertes

Comme il a été annoncé dans la presse, le succès des PPV est réjouissant dans la plupart des communes et **M. C. Creffield** continue donc à encourager l'utilisation de celles-ci. Avec l'arrivée des beaux jours, il est possible que les conteneurs pour les déchets de cuisine diffusent quelques odeurs. S'ils devaient relever ce cas à proximité de leur habitation, il remercie les membres du Conseil municipal de bien vouloir l'en informer afin qu'il puisse faire le nécessaire.

5. AIMP – levée des déchets

Suite à l'ouverture d'un marché public pour la levée des déchets sur la commune de Bardonnex, plusieurs dossiers ont été reçus à la mairie. Le comité est actuellement en cours de sélection et **M. C. Creffield** informera prochainement le Conseil municipal de l'attribution du mandat qui débutera le 1^{er} juillet 2017.

VI RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- préavisé une requête en autorisation de construire,
- établi un échéancier relatif à l'étude et au préavis de la révision du plan directeur cantonal 2030.

Commission des bâtiments et école :

M. L. Lavarini indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- visité l'appartement sis au troisième étage de la commanderie et étudié la délibération relative aux travaux de rafraîchissement de celui-ci.

Commission environnement et développement durable :

M. J. Annen indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- discuté de l'AIMP relative à la levée des déchets,
- parlé des PPV,
- enregistré les remerciements relatifs aux dons versés en 2016,
- exploré l'idée d'une nouvelle forme du calendrier communal du tri et des levées des déchets et des manifestations.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- reçu une délégation de la police municipale de Plan-les-Ouates et pris note de son rapport d'activités.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- débattu sur le projet de délibération relatif à la mise en double sens alterné du chemin des Chouettes.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- fait le point sur la première sortie des jeunes ainsi que sur celle des aînés.

VII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1413 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016
2. P-D-1414 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2016

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que, lors du bouclage des comptes, un certain nombre de dépassements est constaté sur les rubriques de charges en 2 fonctions, 3 natures.

Ces dépassements doivent être validés avant que les comptes ne soient votés. Dans le cas présent, il est constaté des charges supplémentaires pour un montant total de CHF 161'656.91. Celles-ci comprennent notamment l'accueil des migrants, la défense incendie, le financement du bicentenaire, des comptages routiers et une aide d'urgence destinée aux victimes de l'ouragan Matthew en Haïti.

M. A. Walder poursuit avec le projet de délibération 1414 relatif à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2016.

Il parcourt le dossier « présentation des comptes annuels 2016 » remis à chaque membre du Conseil municipal. Il est constaté que les comptes présentent un excédent de revenus de CHF 296'038.86 et que le total des charges, très proche du montant figurant au budget, démontre une bonne maîtrise de ces dernières.

M. M. Goldschmid remarque une augmentation de 2 centimes additionnels en 2016 ; il demande en quelle année une baisse de celui-ci a été enregistrée ?

Se référant au tableau de l'évolution de la production de l'impôt sur les personnes physiques, **M. A. Walder** indique que le taux du centime additionnel s'élevait à 42 en 2007, a baissé à 41 en 2008, puis 40 en 2009 et 2010 avant de remonter à 41 jusqu'en 2015.

M. A. Walder ajoute que la halle artisanale sera en activité dès l'automne 2017 et que celle-ci devrait influencer favorablement les recettes de la commune de l'ordre d'environ CHF 500'000.- par année. En outre, lors de la commission des finances de l'association des communes genevoises (ACG) qui s'est tenue ce jour, le renforcement de la péréquation a été plébiscité. L'impact pour la commune de Bardonnex s'élèvera à CHF 300'000.- d'ici à fin 2018. Ce projet doit toutefois encore être confirmé par l'assemblée générale de l'ACG, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

M. F. Barthassat constate sur la page 7 nommée « où va l'argent du contribuable ? » que 29% des dépenses sont liées à l'administration. Il demande s'il serait possible d'avoir une comparaison avec les autres communes car cette part lui paraît très importante ?

Si les frais de personnels sont sous-traités, les répartitions dans les diverses rubriques sont différentes, **M. A. Walder** rend donc attentif à la nécessité de l'affinement de l'analyse pour la comparaison. Il détaillera chacune de ces fonctions en vue d'une prochaine commission des finances.

Mme M. Barrillier remercie M. A. Walder pour la clarté de sa présentation et propose de renvoyer les deux projets de délibération en commission des finances.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi en commission des finances, économie et sécurité des projets de délibération 1413 et 1414; celui-ci est accepté à l'unanimité, soit par 15 voix.**

3. P-D-1410 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2017 de CHF 25'000 destiné à des travaux de rafraîchissement de l'appartement sis dans la Commanderie

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier**. Se référant à l'exposé des motifs, elle explique que le locataire habitant l'appartement depuis 1999 a résilié son bail au 28 février dernier.

Lors de l'état des lieux, il a été constaté que les peintures des murs et plafonds de l'ensemble de l'appartement, cuisine et sanitaires compris, étaient défraîchis et qu'il était nécessaire de procéder à des travaux de peinture ainsi qu'au ponçage et à la vitrification du parquet d'une chambre. En raison de traces d'humidité dans une autre chambre, la reprise du mur et la dépose de la tapisserie et la pose de paille d'avoine en sus de la peinture s'avèrent également nécessaires. Enfin, les contrecœurs des fenêtres étant bas et les garde-corps soit placés trop hauts, soit inexistant, une protection supplémentaire devra être installée sur certaines fenêtres.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1410.**

D – 1410 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2017 de CHF 25'000 destiné à des travaux de rafraîchissement de l'appartement sis dans la Commanderie

Considérant,

- le changement de locataire dans l'appartement de la Commanderie,
- le besoin de procéder à des travaux de rafraîchissement,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération,
- le préavis favorable, à l'unanimité, du 8 mars 2017 de la commission des bâtiments et École,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2017 de CHF 25'000 destiné à des travaux de rafraîchissement de l'appartement sis dans la Commanderie.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 0860.314.98.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

4. P-D-1411 Crédit d'étude de CHF 203'000 destiné à financer le coût de réalisation de la mise à l'essai, pendant un an, d'une circulation alternée sur le chemin des Chouettes et de Pierre-Grosse

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. C. Creffield**. Se référant à l'exposé des motifs, il rappelle que la commune de Bardonnex souhaite mettre en place une mesure à l'essai consistant en une circulation alternée du trafic sur l'axe routier constitué du chemin des Chouettes et du chemin de Pierre-Grosse. Cet axe permettra, selon un horaire bien défini, d'offrir un contournement du hameau Nord de Bardonnex, hors poids lourds, et de réduire les charges de trafic au droit du carrefour « Cugny – Bardonnex », actuellement problématique.

Cette délibération fait suite au préavis favorable de la Direction générale des transports (DGT) et à la demande de devis au bureau d'ingénierie routière RGR, qui s'élève à CHF 203'000.-. Il ajoute que des aménagements complémentaires ont dû être pris en compte aux extrémités du chemin, ceux-ci permettant au conducteur inattentif de rebrousser chemin si l'horaire ne correspondait pas à son sens de circulation. Initialement, la DGT avait annoncé que la mise en place de deux panneaux mentionnant les horaires de circulation devait suffire. Le bureau RGR a démontré que ces mesures étaient insuffisantes en matière de sécurité d'où un devis beaucoup plus important qui comprend, par ailleurs, une somme d'environ CHF 40'000.- pour les imprévus. M. Creffield ajoute, bien que les modalités et le coût des mesures n'aient été reçus que très tardivement, qu'il a été décidé de présenter rapidement cette délibération au Conseil municipal au vu de l'ancienneté de la requête des habitants.

Au nom du groupe DC et Entente, **M. B. Gaud** propose le renvoi de la délibération en commission des routes et emplacements communaux. Il aimerait en effet que l'augmentation du coût de l'investissement soit étudiée tout comme l'emprise sur la zone agricole ainsi que divers autres points.

M. A. Krasnosselski regrette que la délibération 1411, telle que présentée ce soir, n'ait pas été étudiée en commission. Au vu de l'explosion des coûts, il se demande si une réflexion pour une mise en double sens classique du chemin des Chouettes ne devrait pas être menée.

Comme la plupart des personnes assises autour de la table, **M. F. Barthassat** est favorable au contournement des villages. Néanmoins, il relève une certaine péjoration de la mesure proposée ce soir pour les autres villages de la commune. En effet, le détournement du village de Bardonnex semble possible alors que le détournement du village de Landecy n'apparaît, par exemple, pas réalisable, la canalisation du trafic se faisant au détriment d'autres localités.

Selon **M. C. Creffield**, la différence est simple. Si la circulation au cœur du village de Landecy est interdite ou restreinte, le trafic est systématiquement reporté sur le village de Croix-de-Rozon. Ceci n'est pas le cas du détournement par le chemin des Chouettes puisqu'il ne fait qu'améliorer la situation en ne péjorant personne.

M. F. Barthassat pense qu'une circulation alternée sur le chemin des Chouettes favorisera le transit par la route des Hospitaliers.

Dans le sens de la descente, la situation sera inchangée ; par contre, dans le sens opposé, le trafic provenant essentiellement de la Chatière, **M. C. Creffield** estime qu'il importe d'où proviennent les voitures, que cela soit du chemin des Chouettes ou du village de Bardonnex, le trafic continuera à se diriger en direction de la route des Hospitaliers. Quid des véhicules provenant de la zone industrielle ; emprunteront-ils la voie traversant les villages de Bardonnex, Charrot et Landecy ou iront-ils chercher le chemin des Chouettes ? La circulation étant capillaire, il pense qu'elle s'orientera vers les routes sur lesquelles le déplacement est le plus fluide.

Reprenant les paroles d'un conseiller d'Etat, **M. A. Walder** rappelle qu'il y a 450'000 ingénieurs de la circulation à Genève qui connaissent la solution idéale. Il précise qu'il s'agit, pour le chemin des Chouettes, d'une mesure à l'essai, que des comptages ont été effectués au préalable et qu'ils le seront à nouveau dans le futur ce qui permettra de vérifier si un appel d'air se fait sur la route des Hospitaliers. Au début de la réflexion, il était prévu une solution simple et économique ! L'investissement est aujourd'hui d'environ CHF 200'000.- mais à combien s'élèvera-t-il s'il devient définitif ?

Il est important aux yeux de M. A. Walder que le Conseil municipal ait connaissance du coût total et définitif de la mesure. Il aimerait également avoir des explications sur ce qui a changé depuis la rencontre avec la DGT qui préconisait la simple installation de deux panneaux de signalisation. Il trouve regrettable que la commission n'ait pas pris les devants afin de rencontrer la DGT et RGR pour comprendre les raisons du développement si important de la mesure préconisée.

Revenant sur l'intervention de M. A. Krasnosselski, **M. C. Creffield** précise que la commission avait été informée qu'une délibération relative au chemin des Chouettes serait présentée lors de la séance de ce soir et qu'il ne s'agit en aucun cas d'un guet-apens.

Sans parler de guet-apens, **M. A. Krasnosselski** regrette une procédure contraire au bon sens.

M. A. Walder précise que c'est le développement soudain du projet qui pose essentiellement problème.

M. J. Annen se demande si le projet de délibération doit être renvoyé en commission ou si c'est à l'Exécutif de reprendre le dossier.

M. A. Walder indique qu'il est du choix du Conseil municipal d'ajourner le projet de délibération en attendant des explications de l'Exécutif ou de le renvoyer en commission afin de prendre le temps de recevoir RGR et la DGT.

M. J. Annen préfère un renvoi en commission celui-ci ne présentant pas de souci majeur quant au planning du projet.

M. A. Krasnosselski estime également que le renvoi en commission est la meilleure solution.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi du projet de délibération 1411 en commission des routes et emplacements communaux. Celui-ci est accepté par 13 voix pour, 2 abstentions.**

5. P-D-1412 Crédit d'étude de CHF 45'000 destiné à la réhabilitation du domaine public à proximité de la halle artisanale et à la réalisation d'un point de récupération enterré au chemin des Épinglis

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. C. Creffield**. Se référant à l'exposé des motifs, il indique que l'Exécutif souhaite profiter de la construction en cours de la halle artisanale pour porter une réflexion sur la réhabilitation du domaine public à proximité du site. Afin de mieux appréhender les problèmes techniques et les choix quant à l'étendue et l'envergure des travaux à réaliser, une étude s'avère nécessaire.

M. A. Walder précise que l'objectif de la mise en place d'un point de récupération n'est pas directement lié à la halle mais à l'ensemble de la zone industrielle des Épinglis. Bien que la création d'une première déchetterie enterrée sur la commune soit intéressante, il serait plus favorable à l'installation de bennes hors-sol. En effet, la déchetterie enterrée envisagée ouvrant sur la halle, il sera nécessaire d'entrer dans son périmètre pour déposer des déchets. Aussi, serait-il plus judicieux que ces bennes soient également accessibles depuis la route. De plus, en cas de mauvais fonctionnement, il est beaucoup plus aisé de retirer des conteneurs mobiles.

Enfin, il aimerait que la commission Environnement et développement durable établisse un document de référence qui donnerait une ligne de conduite quant à la récupération des déchets sur la commune. Il s'agirait d'une sorte de guide qui pourrait être utile aux entrepreneurs et promoteurs qui envisagent des développements sur le territoire communal. Le type des déchets à récupérer devrait également être spécifié.

M. F. Barthassat relève le côté esthétique des déchetteries enterrées ; aussi n'en voit-il pas la nécessité dans une zone artisanale ou industrielle.

Si la commune se dirige vers une logique de déchetteries enterrées pour tous les villages, **M. C. Creffield** pense qu'il serait un non-sens de devoir prévoir des systèmes de levée différents, ce qui entraînerait un surcoût.

M. A. Walder précise que certains modèles de bac ont le même système de levage que les goulottes enterrées.

S'agissant d'un crédit d'étude, **M. J. Zwicky** propose de supprimer la mention « enterré » du titre et dans la première invite de la délibération ; le champ de la réflexion sera ainsi élargi.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'amendement proposé par M. J. Zwicky, soit la suppression du terme « enterré ». Celui-ci est accepté à l'unanimité, soit par 15 voix.**

➔ **Le président soumet ensuite au vote le projet de délibération 1412 modifié.**

D – 1412 Crédit d'étude de CHF 45'000 destiné à la réhabilitation du domaine public à proximité de la halle artisanale et à la réalisation d'un point de récupération au chemin des Épinglis

Considérant,

- *la nécessité d'engager des travaux de réfection sur une portion du chemin des Épinglis, à proximité de la halle artisanale, qui prendront en compte la gestion des eaux de surface, le marquage des places de stationnement et la signalétique,*
- *l'opportunité qui est offerte par la construction en cours de la halle artisanale de réaliser sur le site un point de récupération enterré, accessible aux entreprises actuelles et futures situées dans la zone industrielle des Épinglis,*
- *l'obligation de finaliser un dossier et des plans pour déposer une demande d'autorisation de construire qui permettra la réalisation de ces travaux d'aménagement,*
- *l'exposé des motifs joint à cette délibération,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 45'000.- destiné à la réhabilitation du domaine public à proximité de la halle artisanale et à la réalisation d'un point de récupération au chemin des Épinglis.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous rubrique 6200.501.45.
3. De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.45, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir ce crédit sur cinq ans, par le compte de fonctionnement, 6200.331.45.

Cette délibération est adoptée par 14 voix pour, 1 abstention.

XIII DÉCISIONS DE L'AG DE L'ACG DU 22 FÉVRIER 2017 RELATIVE A LA PARTICIPATION DU FI AU FINANCEMENT DU SPECTACLE LA SAGA DES GÉANTS

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder**. Ce dernier explique que, dans sa séance du 22 février dernier, l'ACG s'est prononcée favorablement au financement, par le biais du FI, à l'objet cité en titre.

M. J. Annen précise qu'il s'agit d'une initiative du Théâtre de Carouge dans le cadre de ses spectacles hors-murs.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer à la décision susmentionnée.**

IX PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Ramassage des encombrants

Lors de la dernière levée des encombrants, **M. S. Schrag** a pu constater que des matelas et fauteuils, alors qu'ils n'étaient pas emballés, avaient été ramassés par l'entreprise. Elle regrette que la directive donnée par la mairie ne soit pas respectée.

M. C. Creffield indique que l'entreprise n'aurait pas dû lever ces objets mais les laisser sur place et contacter la mairie pour une levée spéciale.

Mme M. Barrillier se demande si les employés de notre mandataire connaissent le règlement en vigueur.

2. Chemin des Forches

M. A. Zwicky a pu remarquer un grand nombre de détritus jonchant le sol du chemin des Forches sur la portion allant de la route d'Annecy à la « ferme Bourqui ».

3. Prestation de serment

M. A. Krasnosselski félicite l'entrée en fonction de Mme C. Sirusas Peduzzi et remercie Mme F. Parisod Nicolet pour le travail réalisé.

M. D. Fischer se joint aux félicitations et remerciements de M. A. Krasnosselski.

M. C. Sirusas Peduzzi, ravie de l'accueil qui lui a été réservé, se réjouit de se plonger dans les dossiers communaux.

M. J. Annen profite de la prestation de serment de M. C. Sirusas Peduzzi pour lui souhaiter la bienvenue. En outre, il indique qu'il quittera la commune au plus tard le 31 août 2017 pour la commune de Troinex et annonce le retour probable de M. Jean-Claude Marchand au sein de l'hémicycle en septembre prochain.

4. Comptes 2016

M. A. Krasnosselski remercie l'Exécutif et l'administration pour la bonne tenue des comptes 2016.

X CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	12.04.17	18h30	Salle des commissions
		03.05.17	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	10.05.17	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	26.04.17	18h30	Salle des commissions
		22.06.17	18h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	12.04.17	20h30	Salle des commissions
		12.06.17	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	11.04.17	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	03.05.17	18h30	Salle des Chevaliers
		06.06.17	18h30	Salle des commissions
	Bureau	27.04.17	18h30	Mairie
	Conseil municipal	09.05.17	20h30	Salle des Chevaliers
	Rencontre avec le Conseil municipal de Perly-Certoux	11.05.17	18h30	Mairie de Perly-Certoux
	Course du Conseil municipal	10.06.17		
	Org. : S. Schrag, F. Barthassat, B. Gaud			

Le président remercie Mme Francine Parisod Nicolet, présente dans la salle, pour son travail au sein du Conseil municipal et lui remet un bouquet de fleurs et un cadeau. Il indique que chacune et chacun est cordialement invité à partager le verre de l'amitié, offert par Mmes F. Parisod Nicolet et C. Sirusas Peduzzi, puis il lève la séance à 22h20.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 9 avril 2017/fb